

**SIPAC**  
**BUREAU SYNDICAL DU 24 JUIN 2010**

\*\*\*

◆ **Maîtrise d'œuvre pour la création de 9 boucles cyclables sur le territoire du Pays Chartrain**

Monsieur le Président rappelle que le Pays Chartrain a réalisé en juin 2008 un schéma global des circuits cyclables. Ce dernier prévoit, notamment, la mise en place de 9 boucles cyclables, inscrites au schéma départemental des itinéraires deux roues légers du Conseil Général d'Eure et Loir, ainsi qu'au schéma régional vélo routes et voies vertes de la Région Centre.

L'étude a pour objectif la mise en œuvre opérationnelle du projet par le Syndicat du Pays Chartrain, en fournissant les éléments techniques et financiers nécessaires. Cette mission devra aussi permettre d'élaborer le plan de communication touristique de cette opération.

Sur la base des éléments de contexte décrits et des objectifs visés, la mission comprendra 4 composantes distinctes :

- La confirmation des itinéraires,
- L'élaboration du cahier des charges de jalonnement,
- La mission de maîtrise d'œuvre,
- La communication / promotion des circuits.

L'étude et les travaux nécessaires pour l'aménagement de ces 9 boucles sont inscrits au contrat régional du Pays Chartrain.

Monsieur le Président présente le cahier des charges rédigé pour la consultation des entreprises.

Le bureau du Syndicat du Pays Chartrain,

- Vu le code des marchés publics,
- Vu le projet de cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de 9 boucles cyclables sur le territoire du Pays Chartrain,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent cahier des charges
- Autorise Monsieur le Président à diligenter la procédure,

Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20 H 30

Le Président,

Les membres du bureau,